

Avis aux utilisatrices et utilisateurs du centre d'enseignement informatique (CEI) de la faculté des HEC

Beaucoup de moyens ont été investis dans ces locaux. Le Décanat est heureux de les mettre à la disposition de la communauté de la faculté. Voici quelques règles devant assurer le bon fonctionnement du centre :

1.1 Accès. Seuls les membres de la communauté de la Faculté des HEC, et ceux dûment autorisés par les responsables, ont accès à ces salles. Comme pour tous les autres locaux universitaires (auditoires, laboratoires, etc.), il est interdit d'y fumer et d'y consommer.

1.2 Les utilisateurs·trices tels que définis au point 1.1 ont libre accès aux salles de travail en dehors des heures réservées aux enseignements dirigés, selon horaire affiché.

2. Horaires. Jusqu'à nouvel ordre, le centre est ouvert de 8h30 à 21h30, du lundi au vendredi.

3. Obligations/Interdictions

3.1 Mot de passe. Certains services personnalisés sont protégés par un mot de passe (ou code d'accès). Ce dernier est personnel et intransmissible. Pour des raisons de sécurité, l'utilisateur·trice doit le changer régulièrement. L'utilisation d'un autre compte que le sien est interdite.

3.2 Comportement. L'utilisateur·trice respecte les règles en vigueur sur les réseaux utilisés, en particulier celles du réseau SWITCH, ainsi que les consignes générales d'utilisation des services d'Internet.

3.3 Sécurité. Toutes les activités liées au contournement des systèmes de sécurité (logiciels et matériels) sont interdites.

3.4 Copyright, protection des données. Les droits de copyright doivent être respectés, en particulier en ce qui concerne la copie et la transmission de logiciels sous licence, dans le respect des lois cantonales et fédérales sur le droit d'auteur et la protection des données personnelles ainsi que des directives de l'UNIL. Lesdites données peuvent être transmises à des organes officiels, notamment, dans le cadre d'une procédure judiciaire ou administrative.

3.5 Contenu. Les données publiées ou transmises grâce aux services informatiques centraux le sont en respect des lois suisses en vigueur. En outre, le contenu des messages échangés doit être conforme aux bonnes mœurs, à la dignité et à la réputation de l'Université et de ses membres. Sont notamment interdits les propos diffamatoires, calomnieux, injurieux, racistes, sexistes, violents ou pornographiques. Lesdites données peuvent être transmises à des organes officiels, notamment, dans le cadre d'une procédure judiciaire ou administrative.

3.6 Utilisation commerciale. Les services informatiques de la faculté ne doivent pas être utilisés à des buts commerciaux (fourniture de toute prestation à des tiers contre paiement ou contre d'autres prestations).

4. Responsabilités

4.1 Données. L'utilisateur·trice est responsable de ses données (sauvegarde, confidentialité, contenu).

4.2 Dommages. L'UNIL exclut toute responsabilité concernant des dommages directs, indirects ou consécutifs à l'utilisation par l'utilisateur·trice des services informatiques de la Faculté des HEC.

4.3 Place de travail. Les utilisateurs·trices sont tenu·e·s, en tout temps, de conserver leur place de travail en ordre parfait.

5. Violation des règles

5.1 Tout contrevenant aux règles ci-dessus se verra interdire l'accès au centre.

5.2 Le Décanat se réserve le droit d'appliquer des sanctions plus sévères en cas de déprédation ou d'utilisation abusive du matériel, du réseau et des locaux.

Sont applicables sur Internet notamment les lois suivantes: le Code pénal suisse, la législation sur le droit d'auteur, la législation sur les marques, la législation sur la concurrence déloyale, la législation sur la protection des données (loi cantonale et fédérale), la législation sur la protection de la personnalité.

Le texte original de SWITCH, en anglais, fait foi.